



Note d'unité n°2017-020 décision du 1er mars 2017
Portant délégation de signature du Directeur de l'Unité Opérationnelle centre bus de Vitry
au Gestionnaire du site industriel de Vitry

Le Directeur de l'Unité Opérationnelle centre bus de Vitry,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2014-79 consentie le 01 janvier 2015 au Directeur du département MRB par le Président-Directeur général de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2015-5027-RH consentie le 01 janvier 2015 au Directeur de l'unité opérationnelle du Centre Bus de Vitry par le Directeur du département MRB ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à PACCIONI Franck, gestionnaire du site de Vitry, à l'effet de signer, en son nom, les actes, décisions et documents relatifs aux attributions mentionnées dans la délégation de pouvoir susvisée, et notamment les actes suivants pris pour les besoins de l'activité de l'unité opérationnelle Vitry :

1.1. – L'établissement et la signature des permis feu.

1.2. – La signature :

- des bordereaux de suivi de déchets industriels
- des bordereaux de suivi de déchets infectieux

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de PACCIONI Franck, gestionnaire du site Vitry, de donner délégation à l'effet de signer en son nom tous les actes susvisés dont la signature a été déléguée par la présente décision à :

- Gaston DUMONT, responsable maintenance et à
- Christophe BURLION, responsable d'atelier.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des actes de la RATP*, disponible sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 01/03/2017

Directeur du Centre Bus de Vitry

COMLAN Pascale